DLP 22-7-63 231184

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 NF

Supplément N° 3 au Bulletin N° 34 - JUILLET 1963 - 20 JUILLET 1963

VIGNE

ACARIENS : Des pullulations d'acariens (araignées rouges) sont constatées actuellement. Un traitement devra être appliqué sur les vignes attaquées, à l'aide d'un acaricide systémique, ou d'un acaricide de contact.

La gamme des produits utilisables est très variée.

Utiliser de préférence un produit à longue persistance d'action.

Ce traitement est également efficace contre l'acariose et l'érinose.

MILDIOU : Une recrudescence d'attaques de mildiou est constatée actuellement (repiquages du 8 et du 13). Les "plantes" et les vignes grêlées devront recevoir un traitement anticryptogamique.

OIDIUM : Ajouter un soufre micronisé mouillable à la bouillie anticryptogamique.

N.B.- Le traitement anti-mildiou n'est pas nécessaire dans les vignes bien protégées jusqu'à maintenant.

CULTURES MARAICHERES

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE : Le mildiou s'est développé rapidement et avec une certaine intensité depuis le 12 Juillet, (y compris attaques sur tubercules).

Les conditions climatiques actuelles restent favorables à une extension de la maladie et les parcelles jusqu'alors indemnes sont très menacées.

Les cultures non justiciables de la destruction des fanes (variétés de consommation et de féculerie encore éloignées de la maturité) doivent être protégées soigneusement, compte tenu des indications données dans le bulletin N° 34 du 3 Juillet, en insistant sur le fait qu'il faut intervenir avant les pluies, même si la température nocturne ne paraît pas très élevée pour la saison. En période épidémique, le producteur de pommes de terre doit faire preuve de vigilance et appliquer très soigneusement les traitements. Vérifier notamment le débit et la dose à l'hectare, la qualité de la pulvérisation, la répartition de la bouillie en fonction de la végétation, etc.. Une protection suffisante ne peut être obtenue que par un traitement raisonné et soigné. En période dangereuse, appliquer les doses fortes recommandées.

Sur les autres cultures (destinées à la production du plant ou proches de la maturité), effectuer un défanage chimique dès l'apparition généralisée des taches (chlorate de soude à 20-25 kg/ha + mouillant ou défanant du commerce utilisé conformément aux indications du fabricant; un débit élevé est toujours souhaitable; traiter de préférence en fin de journée avec le chlorate de soude).

p 22

....

SEPTORIOSE DU CELERI : La maladie est apparue dans certaines cultures de la région d'Auxonne.

Effectuer un traitement et renouveler celui-ci après une pluie ou un arrosage.

TEIGNE DU POIREAU : Un nouveau vol de papillons est signalé; des pontes importantes sont donc à prévoir pour les prochains jours.

En conséquence nous conseillons l'application d'un traitement à base de parathion ou de D.D.T. dès réception du présent bulletin.

MAÏS

PYRALE DU MAIS : Lors de ces dernières journées chaudes, le vol de ces parasites s'est accru.

Le traitement précédemment conseillé est à renouveler.

PUCERONS DU MAIS ET DES PANICS : De nombreuses cultures sont gênées dans leur développement par la pullulation de ces insectes.

Un traitement est à exécuter sans tarder.

On utilisera un produit figurant dans la rubrique PUCERONS de la liste envoyée en début d'année.

P.S.- Le Supplément N° 2 au Bulletin N° 34 s'adressait uniquement aux producteurs de Betteraves.-

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.-

Le Directeur de la Station : H. SOULIE.-

Imprimerie de la Station de Bourgogne - Franche-Conté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.-